

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DAC 1379 Subvention (2.500 euros) à l'Association Française pour l'archéologie du verre (1er).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Française pour l'archéologie du verre ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.500 euros est attribuée à l'Association Française pour l'archéologie du verre, 107 rue de Rivoli, Musée des arts décoratifs Département du Verre 75001 PARIS, pour lui permettre d'organiser son colloque annuel à Paris ; 180370 / 2014_04474.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 324, VF40002 : Provision pour subventions au titre du Patrimoine.